

**Destinataire :**

**N° fax:**

---

# Uni*in*formation

---

*La lettre d'Information des adhérents d'Uniformalion*

*n° 7 - du 30 novembre 2000*

**s o m m a i r e**

**Actualité..... pages 2 à 5**

- Future réforme : un rapport sur l'offre de formation
- Economie sociale et économie globale : face à face ou Janus  
(rencontre nationale du Crédit coopératif)
- Coup de vent sur la direction générale de l'Action sociale
- Travailleurs sociaux : formation par la voie de l'apprentissage

**Quoi de neuf à Unif' ? ..... pages 6 à 7**

- Déclaration commune aux 3 Opcas : une démarche pragmatique sur des chantiers centraux
- Uniformalion Centre-Est : un nouveau n° de téléphone à Lyon

**Diplômes et qualifications..... pages 8 à 9**

- Le Diplôme d'assistant(e) de vie de l'Afpa est enfin homologué
- Homologation d'une formation de responsable d'entreprise d'économie sociale

**La formation en actions ..... pages 10 à 11**

- Evolution des activités du secteur médico-social et social : un CEP pour anticiper
- AGEFIPH : les nouvelles aides en faveur de la formation en alternance des handicapés
- Coopératives : prochaines actions d'intérêt collectif

**Voir, savoir, lire..... page 12**

- En bref
- Nominations
- Documents
- Agenda
- Sur internet

**Emetteur :** Service Information/Communication

**nb de pages :** 12 (y compris celle-ci)

En cas de mauvaise réception adressez-nous un fax au 01 53 02 13 42

**Directeur de la publication :** Jean-Jacques Briouze  
**Conception-Réalisation :**  
Yveline Le Moign

**Rédaction :**  
Manuelle Darnat  
Véronique Gault - Etienne Le Champion

## Future réforme : un rapport sur l'offre de formation

Le gouvernement a entrepris une modernisation du système de formation professionnelle basée sur le concept de "formation tout au long de la vie". Le 28 mars 2000, Nicole Péry (secrétaire d'Etat aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle) invite les acteurs concernés par l'offre de formation à une table ronde. Des groupes de travail chargés de faire émerger des propositions sont mis en place. Leur rapport vient d'être publié. Son contenu est susceptible d'être retenu dans le projet de réforme : en voici les principales préconisations.

### En réponse à ce rapport, les propositions de Nicole Péry

Pour que le droit et le financement de la formation s'accordent avec des parcours diversifiés et une pédagogie :

- renforcement du rôle de la déclaration d'existence : un contrôleur de la formation professionnelle serait chargé de constater l'activité réelle du nouvel organisme,
- amélioration des procédures qualité mises en œuvre par la profession,
- mise en place d'un "argus des prestations et produits de formation",
- institution d'une "capacité d'alerte" des représentants du personnel sur la pertinence et la qualité des actions de formation,
- ajustement de la réglementation pour mieux prendre en compte les modalités de formation induites par les nouvelles technologies,
- orienter la politique d'aide publique (pour les nouvelles technologies de la formation) vers les utilisateurs, et non pas vers l'industrie du multimédia de formation,
- valider les acquis de l'expérience doit faire partie intégrante des actions de formation professionnelle,
- mieux organiser et professionnaliser la fonction de conseil en formation professionnelle,
- renforcement de la mission du Centre Inffo en matière d'information, mise en articulation de son action avec l'ANPE, les Carif, les missions locales et les PAIO.

### Trois idées forces

- La qualité doit être le régulateur du système de formation. L'intervention des pouvoirs publics doit privilégier la logique des contrats à celle des règles.

- L'individu est au centre de la prestation de formation.

- La formation comme service global.

### La qualité comme régulateur

La formation professionnelle est encadrée par des règles multiples. Par conséquent, le marché de la formation apparaît rigide et en même temps, dans la pratique, les volontés de réglementer se sont révélées inapplicables. Le développement des nouvelles technologies de la formation ne rentre pas dans le cadre juridique actuel.

Il convient de construire un dispositif basé sur le contrat plutôt que sur des règles. Le contrat permet de négocier les termes de la qualité de formation. Un contrat serait signé entre la personne en formation, le commanditaire et l'organisme de formation. L'obligation d'évaluation devient l'élément clé de la garantie de qualité et donc de la régulation du système. Elle est indissociable de la notion de contrat individuel. Elle pourrait être facilitée par un observatoire des coûts fonctionnant comme une banque de données.

### L'individu au centre du système

Actuellement, l'essentiel se joue entre le commanditaire et le prestataire. Le bénéficiaire n'est pas un

partenaire au même niveau. La création d'un contrat individuel décrivant les droits et devoirs des trois parties placerait l'individu au centre du système.

Ce contrat individuel suppose la construction d'un système d'information sur les droits des individus dans le domaine de la formation professionnelle.

L'information sur la formation devrait se faire en direction du grand public. Le développement de cette information pour tous ne peut se faire qu'avec la mise en œuvre d'un système d'appui à la construction de projet et d'aide à la décision en matière de formation. Un travail qui reste largement à entreprendre...

La création d'un contrat individuel permet aussi les voies et les moyens de recours en cas de différend avec l'organisme de formation.

### La formation comme service global

La législation actuelle définit la prestation de formation. De nombreuses difficultés venant la remettre en cause, elle doit être redéfinie.

Elle doit être reconnue comme une véritable prestation de service de formation et d'insertion articulant les différentes voies de construction de la compétence. Là encore, l'individu est au centre.

Par ailleurs, une nouvelle économie de la formation (formation par Internet, etc.) se met en place. Les pouvoirs publics doivent accompagner les efforts d'innovation des organismes de formation.

Ces deux phénomènes joints à la logique de contrat doivent contribuer à clarifier la notion d'organisme de formation. S'il apparaît nécessaire de conserver un outil d'identification comme la déclaration d'existence, il faudrait en modifier le fonctionnement afin d'éviter les déclarations non suivies d'activités.

La clarification nécessaire peut se faire en soutenant les démarches de professionnalisation et d'autodiscipline entreprises par la profession elle-même.

### Un projet ambitieux

Du fait du développement des nouvelles technologies et de l'apparition d'une nouvelle économie de la formation, le monde de la formation est en train de se transformer radicalement. Affirmer que l'individu est au centre de la démarche n'est pas un slogan mais un projet ambitieux. Pour le réaliser, une dimension législative est, à terme, nécessaire.

*Etienne le Campion*

*Le texte complet du rapport "La professionnalisation de l'offre de formation et des relations entre les utilisateurs et les organismes" est téléchargeable à partir de <http://www.travail.gouv.fr/actualites/of.html>*

## Actualité (suite)

Page 3 / 12

### • Economie sociale et économie globale : face à face ou Janus

Economie sociale et économie globale : ces deux visions peuvent-elles vivre en bonne intelligence et complémentarité ou doivent-elles s'affronter, s'exclure ? À la XXEME RENCONTRE NATIONALE DU CREDIT COOPERATIF, le 28 septembre à Paris, le débat rassemblait économistes et dirigeants de l'économie sociale (majoritairement représentatifs du secteur coopératif et de structures de grande ampleur). La rencontre *nationale* revêtait un certain caractère *international* («globalisation» oblige) en accueillant quatre chefs d'importantes entreprises coopératives étrangères. Traduisant l'intérêt porté par le gouvernement au thème de cette rencontre, Laurent Fabius, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Alain de Romefort, directeur de cabinet de Guy Hascoët\*, clôturaient l'un les débats de la journée, l'autre le forum du matin.

« *Ni Janus ni face à face* » : la réponse de René Passet, professeur émérite d'économie à l'Université Paris I, pour qui l'économie est dans tout et ne doit jamais être envisagée en dehors de l'humain et du social, pourrait condenser philosophiquement les différents avis émis.

Face à la mondialisation/globalisation, ou plutôt face à l'idéologie qu'elle adopte (la rentabilité des capitaux comme valeur absolue) et qui produit l'inégalité, l'économie sociale apparaît en fait dans de nombreux propos comme un remède.

#### Un nécessaire antidote

Liêm Hoang Ngoc, maître de conférence à l'Université Paris I, parie sur une redécouverte et une résurgence de l'économie sociale, et ce malgré la moyenne d'âge des participants, observe-t-il malicieusement ! L'économie sociale ne peut qu'émerger face à une mondialisation - diffusion d'un modèle de gouvernance d'entreprise où prévalent les critères de gestion des actionnaires - qui est à l'opposé d'un modèle démocratique et dont la supériorité de performance n'est pas prouvée.

Avant on opposait capitalisme et communisme, maintenant l'alternative au marché c'est l'économie sociale, considère Paul Hazen, chief executive officer au National cooperative business association (USA).

Il apparaît de plus en plus nécessaire de chercher à discipliner le processus de marché, qui se développe comme un totalitarisme. C'est là que l'économie sociale a sa place, renchérit Alain de Romefort, directeur de cabinet de Guy Hascoët\*. Avec toute la pluralité de ses formes d'expression d'entreprises, elle pénètre à la fois l'Etat et le marché et les transforme.

Le besoin de solidarité est un fondement de la nature humaine ; il faut qu'il y ait des pans de l'économie qui attachent davantage d'importance au projet qu'au passé : c'est le rôle de l'économie sociale, estime Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Les valeurs les plus précieuses ne sont pas cotées en bourse, comme le rappelle René Passet !

#### Renforcement d'une identité

L'un des deux défis de l'économie sociale, selon Liêm Hoang Ngoc, est de se faire connaître et identifier ( le second défi étant la constitution de fonds propres).

L'économie sociale concerne les deux tiers des Européens à travers les milieux associatifs, mutualistes, coopératifs et sociaux : il est temps de créer un outil d'évaluation aussi bien au niveau social qu'économique, insiste Thierry Jeantet, président du Comité scientifique de l'Institut de l'économie sociale, se tournant tant vers les représentants de

l'écono-mie sociale que vers ceux de l'Etat.

La plupart des économistes eux-mêmes ne mesurent pas le poids de l'économie sociale ni la qualité de vie qui s'y trouve, constate Paul Hazen, aux yeux de qui « dans les coopératives il n'y a que des gagnants ».

Une des missions du Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale, selon Guy Andreck, directeur général de la Macif et ancien président du CJDES, est de faire découvrir ce secteur aux jeunes, qui vont en général davantage vers les entreprises pour leur réussite économique que pour leurs idées.

L'économie sociale ne semble pas être en capacité de se faire entendre : « Serait-ce son côté vertueux dans les moyens, son insuffisance de machiavélisme et de désir de pouvoir pour s'affranchir de la morale ? » ironise Jean-Baptiste Foucauld, inspecteur général des finances qui tient à parler en son propre nom.

Elle semble souffrir d'une impossibilité à se définir autrement que par référence à la logique marchande ou à la logique publique, comme si son ensemble d'activités n'avait pas de finalité propre, déplore René Passet. Il faut prouver que son existence est justifiée si elle remplit une fonction sociale que ne remplissent pas les autres. Sa performance ne peut être mesurée que par rapport à cette finalité restant à définir.



## Actualité (suite)

Page 4 / 12

### Effacité et performance

Selon Jean-Paul Fitoussi, les études prouvent que tous les modèles d'organisation (rigides, flexibles) se sont un jour révélés économiquement efficaces, sans qu'aucun ne puisse prétendre à plus de performance qu'un autre !

Mais l'efficacité économique à laquelle se référer, n'est-ce pas celle qui permet d'optimiser le bien-être et non la productivité, pour reprendre la formule de Jean-Baptiste Foucauld ?

A l'économie sociale de prouver qu'efficacité économique et éthique ne s'opposent pas forcément, lance Liêm Hoang Ngoc, qui considère toutefois que le cumul des deux efficacités contraint à aborder la question des subventions, prenant pour exemple l'éclosion des emplois-jeunes.

Comment pourrait-il y avoir tant de coopératives dans le monde, demande Claude Béland, président d'honneur d'un des plus importants groupes coopératifs d'épargne et de crédit du Québec (le mouvement Desjardins), si elles n'avaient pas fait preuve de leur efficacité ? Dans son pays, ce sont statistiquement les entreprises les plus durables. Et Monsieur Béland d'avouer qu'il apprécie de se coucher le soir sans l'angoisse d'être racheté dans la nuit par des japonais ou autres !

### Des difficultés de développement européen

La forme coopérative se développe énormément dans le monde ces dernières années, comme l'observe pour les Etats-Unis Monsieur Hazen. Cependant, souligne Jean-Claude Detilleux, président du Groupe Crédit Coopératif, les difficultés d'avancer au niveau européen persistent, obligeant parfois à adopter le statut de société anonyme pour pouvoir travailler au-delà des frontières.

Reste la piste, à développer, de prises de relais auprès de structures d'économie sociale d'autres pays, propose Jean-Marie Meulle, directeur général du groupe coopératif agricole Agrial.

Le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, parmi l'ensemble de ses objectifs et projets, déclare qu'il oeuvre pour que l'économie sociale soit remise dans une situation privilégiée au sein de l'Europe. La relation entre l'économie sociale et le développement durable est une responsabilité historique pour les Européens, assure Alain de Romefort. « Implication citoyenne + esprit d'entreprise, je lance le défi au nom du secrétaire d'Etat » conclue-t-il.

### Un symbole de réconciliation

Sensible à la sincérité des mouvements contre la globalisation, Laurent Fabius fait observer qu'on ne peut être à la fois contre la globalisation et contre l'existence d'organisations mondiales chargées de la réguler. Il rappelle son attachement à l'économie sociale. « La dynamique d'une société se mesure à sa capacité à lancer et accompagner des initiatives. La puissance de l'économie sociale (ses capacités d'énergie, d'initiative, de dévouement...) est le symbole d'une réconciliation possible entre l'économique et le social. » L'Etat doit continuer à aider à son développement, notamment en améliorant son cadre financier.

Concernant le projet d'épargne salariale, il répond à l'inquiétude du secteur coopératif, exprimée par Jean-Claude Detilleux, en déclarant que le texte comprendra un volet relatif à l'économie solidaire.

« La caractéristique principale de l'économie sociale est ce sens du collectif qui donne à la personne humaine un capital sans pour autant l'y soumettre : ambition magnifique » conclue-t-il avant de remettre à Jean-Claude Detilleux les insignes de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur !

*Manuelle Darnat*

-----  
\* Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire, retenu par une réunion parlementaire, était excusé.

## Les adhérents d'Unifformation sont à l'honneur

Les prix et trophées de l'Initiative en Economie sociale, attribués par la fondation du Crédit coopératif, ont récompensé cette année 60 entreprises, pour un montant s'élevant à plus de 600.000 F. Deux adhérents d'Unifformation sont à l'honneur dans le palmarès présenté à l'occasion de cette rencontre nationale :

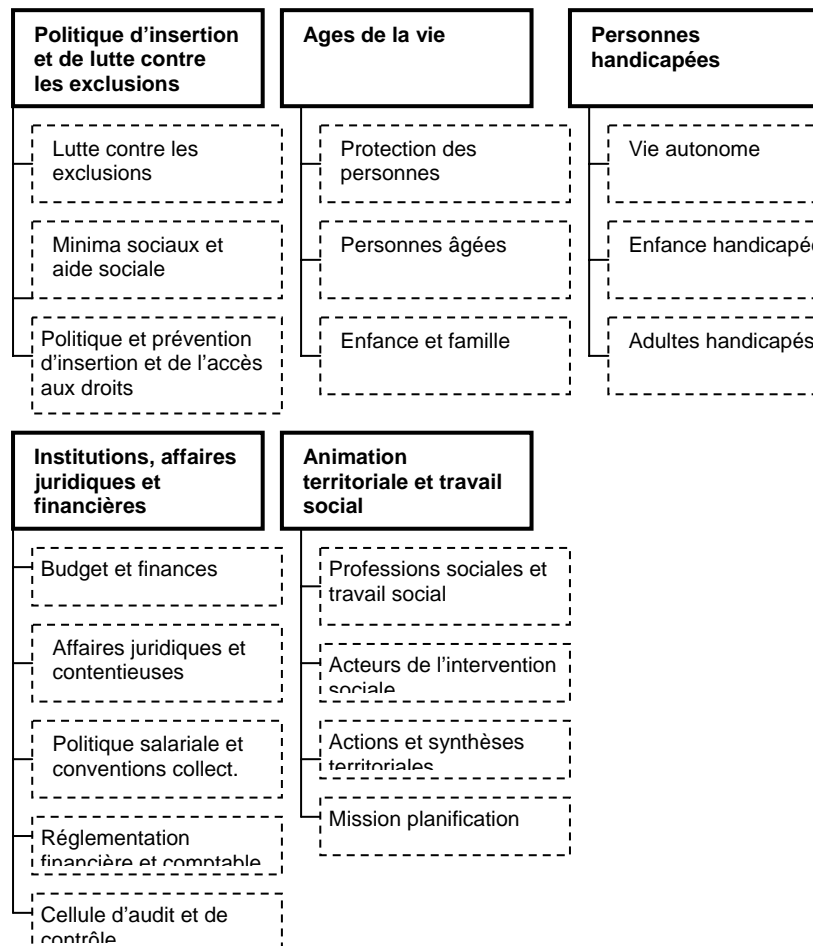
*L'Entreprise d'insertion « Les chantiers du Barrois », en Lorraine, qui obtient le 1<sup>er</sup> prix et trophée de l'initiative,*

*et la scop « Centre d'études mécaniques d'Aquitaine » (CEMA), qui remporte le Prix spécial du jury.*

# Actualité (suite)

Page 5 / 12

## • Coup de vent sur la D.A.S.



La direction de l'Action sociale fait peau neuve. Désormais consacrée « direction générale de l'Action sociale », elle réactualise ses missions en passant de trois sous-directions à cinq.

Coup de vent qui n'avait pas soufflé depuis 1991 : Sylviane Léger, ex-conseillère budgétaire au cabinet de Martine Aubry, remplace désormais Pierre Gauthier, d'ailleurs maître d'œuvre de cette réorganisation. ■

*Véronique Gault*

*Décret n° 2000-685 du 21/7/00 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et aux attributions de certains de ses services.*

*Arrêtés du 21/7/00 relatifs à l'organisation de la direction générale de l'Action sociale en bureaux et en sous-directions.*

## • Travailleurs sociaux : formation par la voie de l'apprentissage

Les qualifications d'**Educateur spécialisé** (DEES) et de **Moniteur Educateur** (CAFME) sont désormais accessibles en contrat d'apprentissage. Cette possibilité résulte de l'accord signé en 98 par l'Unifed\* et les partenaires sociaux, portant création d'un fonds national pour l'apprentissage. Agréé par la direction de l'Action sociale et mis en œuvre par la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, ce dispositif expérimental de formation concerne tous les employeurs entrant dans le champ de l'Unifed et cotisant auprès soit d'Unifomation, soit de Promofaf, au titre de la formation en alternance, ou à défaut au titre des établissements de moins de 10 salariés.

La gestion du fonds national de l'apprentissage, et plus largement l'exécution administrative et financière du dispositif, sont confiées par la CPNE aux deux OPCA du secteur, pour leurs adhérents respectifs. Cependant, contrairement aux pratiques relatives aux contrats de qualification, l'employeur ne se met pas en relation directe avec son OPCA : c'est auprès du centre de

formation d'apprentis (CFA) que s'effectuent le montage du dossier et la prise en charge du coût pédagogique.

Treize CFA sont déjà labellisés par la CPNE, qui envisage de conventionner au moins un CFA par région. La liste peut vous en être fournie sur simple demande auprès de votre conseiller régional Unifomation. Ces centres, constitués à partir d'organismes de formation déjà agréés pour préparer à ces qualifications, doivent intégrer dans leurs instances les partenaires sociaux du champ d'activité professionnelle.

La formation reste soumise à la même sélection d'entrée, au même volume horaire, au même programme et aux mêmes épreuves d'examen que les formations classiques. ■

*Manuelle Darnat*

*\* Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social  
Tél. 01.56.89.07.80 - Fax 04.56.89.07.81*

# Quoi de neuf à Unif' ?

Page 6 / 12

## • Déclaration commune des trois Opca : une démarche pragmatique sur des chantiers centraux

Le 28 septembre 2000, les trois Opca du "hors-champ"\* (Unifformation, Habitat-formation et Promofaf) ont signé une déclaration annonçant leur volonté d'échanger ensemble sur des réflexions et des pratiques portant sur des thèmes communs : validation des acquis de l'expérience, professionnalisation des emplois-jeunes, professionnalisation des acteurs et mobilités professionnelles, déontologie. Au-delà de la déclaration d'intention, Unifformation s'est déjà engagé concrètement sur ces chantiers. Preuves que, dans son cas, OPCA signifie bien "organisme paritaire en capacité d'agir". Démonstration :

### La validation des acquis de l'expérience

Unifformation s'est engagé dans plusieurs expériences intégrant la validation des acquis professionnels (VAP)

- Certificat de qualification professionnel des **veilleurs de nuit de FJT en Aquitaine** et Limousin. Une opération de qualification d'agents d'accueil et de sécurité a combiné une validation des acquis des candidats et un parcours de formation individualisé (Cf. Unifformation n°4).
- Certificats et qualifications des **gestionnaires** pour des **PME SCOP** (1500 soit 30.000 emplois) : un nouveau dispositif de parcours est mis en place ayant pour fondement les spécificités des référentiels de qualifications du secteur SCOP. Spécificités susceptibles de s'élargir à d'autres composantes de l'économie sociale (Cf. Unifformation n°4).
- Lancement en **Poitou-Charentes** d'une **formation expérimentale pour des emplois-jeunes** dans le cadre de la professionnalisation des secteurs **Sport et Animation**. Cette formation est individualisée, constituée d'unités de formation capitalisables (UFC) suivies en totalité ou partiellement selon les acquis des stagiaires. A l'issue de chaque UFC, le stagiaire se voit proposer une certification permettant de valider une partie d'un diplôme du ministère de la Jeunesse et Sports de niveau IV.

### Les emplois-jeunes

La contribution d'Unifformation se manifeste par :

- **les opérations de soutien du dispositif** : élaboration d'un cahier des charges du bilan de positionnement ou de professionnalisation ; sélection de 120 organismes chargés de la mise en œuvre du bilan ; élaboration d'un cahier des charges pour la formation des tuteurs/encadrants.
- Réservation d'une **enveloppe spécifique de 24 millions de francs destinée à financer** les actions de professionnalisation des jeunes et les actions de formation externes spécifiques, qualifiantes ou diplômantes.

### Extraits des propos de la déclaration commune :

...*"La qualité du service offert par les entreprises est notamment fonction de la compétence professionnelle mise en œuvre par les salariés (...). Leur qualification est améliorée par la formation ; elle croît également avec l'expérience. C'est pourquoi la validation des acquis présente, dans les secteurs d'activités concernés, une importance particulière"...*

...*"Si la procédure est rodée pour les diplômés [du] ministère de l'Education nationale, il n'en va pas de même pour ceux qui sont sous l'égide des ministères Jeunesse et Sports et Emploi Solidarité"...*

...*"Les formations réglementées (nombreuses dans le secteur de l'économie sociale) offrent un terrain d'application privilégié dès lors que les diplômés correspondant sont susceptibles d'être « vapés »"...*

...*"La VAP suppose la mobilisation des professionnels siégeant dans les jurys ; elle sera facilitée par l'implication des instances paritaires des trois fonds d'assurance formation." ...*

...*"Les ajustements de programme de formation seront encouragés..."*

### Extraits des propos de la déclaration commune :

...*"Les secteurs d'intervention des trois fonds d'assurance formation présentent une caractéristique commune : une forte implication dans le programme Nouveaux services / emplois jeunes"...*

...*"Il convient de faciliter une véritable professionnalisation de ces emplois et des jeunes (...) en offrant (...) des informations pertinentes et des opportunités pour le choix d'un parcours professionnel"...*

\* C'est-à-dire en dehors du champ d'application des accords interprofessionnels négociés au niveau patronal par le Mouvement des entreprises de France (Medef), la Confédération générale de petites et moyennes entreprises (CGPME) et Union professionnelle artisanale (UPA).

## Quoi de neuf à Unif' ? (suite)

Page 7 / 12

... suite des emplois-jeunes...

- Mise en place d'une **évaluation qualitative des emplois créés**, du parcours de professionnalisation du jeune et de la pérennisation des emplois.

Deux conventions ont été signées dans le cadre de la nouvelle programmation des aides du FSE :

- En mai 1999, une convention de **partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports** visant à faciliter le développement de la formation professionnelle de 9000 jeunes aux métiers de l'animation et du sport.
- En avril 2000, un **partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité** visant à développer la professionnalisation de 25 000 jeunes dans les secteurs social et médico-social, du tourisme, de l'environnement, de la mutualité, de l'insertion, etc.

### Professionnalisation et mobilité professionnelle

Sur ce thème, voici quelques actions menées par Unifformation :

Dans le **secteur sanitaire, social et médico-social**, l'observatoire des métiers a permis en 1999 de comparer l'offre de formation actuelle avec les besoins exprimés par les adhérents. Unifformation a pris en compte ces besoins, sous forme d'actions d'intérêt collectif ou de financements complémentaires, en ce qui concerne :

- des formations liées à la démarche qualité,
- des formations bureautique, internet et multimédia,
- des formations en gestion des ressources humaines ou sur la responsabilité des encadrants.

Dans le **secteur de l'animation**, l'accent est mis sur le travail en réseau ainsi que sur le savoir-faire dans la négociation avec les interlocuteurs régionaux.

### La déontologie

Unifformation, par sa mission, contribue à affronter les problèmes provoqués par l'exclusion tout en suivant... "l'éthique spécifique de l'économie sociale :

- élargir l'expression démocratique à tous les acteurs des entreprises de l'économie sociale,
- développer l'accès et l'efficacité de la formation : en veillant que le stagiaire soit au cœur du dispositif de formation et en développant l'accès des plus démunis aux nouvelles technologies,
- contrôler les dérives des coûts du marché de la formation,
- lutter contre les sectes par la mise en place d'un système de veille et d'alerte,
- développer la solidarité envers les plus démunis, au sein des réseaux associatifs et inter-branches professionnelles. ■

( suite) Extraits des propos de la déclaration commune :

... "La mise en place de formations adaptées, faisant toute sa place à l'expérience, permettra de disposer de l'outillage nécessaire à la professionnalisation"...

... "Une attention particulière sera portée (...) à la mise en place de programmes de formation destinés aux salariés (...) exerçant une fonction tutorale"...

Extraits des propos de la déclaration commune :

... "Les branches ont vocation à favoriser la professionnalisation par la qualification aux diplômes existants dans les branches ainsi que les mobilités"...

... "Elles peuvent être aidées par la fourniture de données objectives et quantifiées (...). Les trois fonds d'assurance formation veilleront à coordonner leurs dispositifs de collecte et de traitement de ce type d'informations"...

Extraits des propos de la déclaration commune :

... "Il s'agit de contribuer à la protection du respect et des droits des personnes dans l'exercice professionnel par un recours judicieux à la formation professionnelle continue"...

... "La montée de la violence et de l'agressivité est un phénomène inquiétant. Les salariés des entreprises adhérentes [y] sont de plus en plus souvent confrontés. (...) La formation professionnelle doit contribuer à la maîtrise de telles situations [en y préparant le salarié]"...

"Les trois fonds d'assurance formation conviennent d'être vigilants et de sensibiliser les utilisateurs sur les dangers potentiels d'abus financiers, de manipulation mentale, de charlatanisme ou d'influence sectaire. A cette fin une fonction de veille et d'alerte sera développée"...

**Etienne Le Campion**

## Quoi de neuf à Unif' ? (suite)

Page 8 / 12

### • Unif information Centre-Est, un nouveau numéro de téléphone

#### Vos correspondants

Comme par le passé, chacun d'entre vous est suivi par une assistante en fonction de la localisation de son établissement :

#### Rhône-Alpes

Ain	Sabine Héry
Ardèche	Sabine Héry
Drôme	Céline Mante
Isère	Sabine Héry
Loire	Magali Eynard
Rhône	Joëlle Carpentier
Savoie	Céline Mante
Haute-Savoie	Céline Mante
<b>Auvergne</b>	<b>Magali Eynard</b>

**04 78 14 51 23**

*En renouvelant toutes nos excuses à ceux qui ont essayé de nous joindre au moment du changement et qui n'ont pas obtenu de réponse suite à une défaillance technique de France Telecom.*

Vos conseillers

Ils ne changent pas :

Le Délégué interrégional Maurice Jahandiez **assure le conseil** pour les départements suivants : Ardèche, Drôme, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

Michel Verdet **assure le conseil** pour :

l'Ain, la Loire et toute la région Auvergne. ■

## Diplômes et qualifications

### Le diplôme d'assistant(e) de vie de l'Afpa est enfin homologué

Le Certificat de formation professionnelle d'assistant(e) de vie, avec cette homologation niveau V\*, attendue depuis plus d'un an, vient concurrencer le Cafad. Rapide présentation.

L'assistant de vie apporte une aide professionnalisée à domicile, dans le cadre de la vie privée des personnes (logement individuel, foyer logement, chambre privée dans un foyer résidence) :

- pour accomplir avec la personne les actes essentiels de la vie quotidienne,
- pour relayer les parents dans la garde active d'enfants.

L'objectif de la formation est de former ou d'entériner des savoir-faire dans le domaine de l'aide à la personne. En fin de parcours, le stagiaire est capable de :

- s'assurer du bien-être et de la sécurité d'enfants,
- contribuer au maintien de l'autonomie,
- assurer un confort physique et moral aux personnes dépendantes.

Les référentiels de l'emploi, des activités, des compétences et la validation sont élaborés par l'Afpa à la demande du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

**La formation se déroule sur 24 semaines à plein-temps (soit 840 heures) dont 8 semaines de stages pratiques (équivalant à 280 heures).**

Au cours de cette période, seront étudiés :

- la découverte du métier,
- la gestion et le développement de ses activités professionnelles,

- la relation d'aide professionnalisée :
  - dans les actes de la vie quotidienne liés au cadre de vie privée des personnes,
  - dans les interventions auprès des enfants et des bébés,
  - auprès des personnes dépendantes.

*Les 8 semaines de stages pratiques sont divisées en deux :*

- 4 semaines auprès d'enfants,
- 4 semaines auprès de personnes dépendantes.

La formation d'assistant(e) de vie est préparée dans les régions suivantes : Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes. ■

#### Contact

AFPA (siège) 13 place du Général de Gaulle  
93108 Montreuil cedex  
☎ 01 48 70 50 00 - fax 01 48 58 34 32  
www.afpa.fr

*Etienne le Champion*

*\*Arrêté du 31 Juillet 2000 (JO du 11 août 2000)*

# Diplômes et qualifications (suite) Page 9 / 12

## • Homologation d'une formation de responsable d'entreprise d'économie sociale

Déjà réputée et appréciée dans la région Rhône-Alpes, cette formation proposée par le centre de ressources AROBASE, dorénavant reconnue par l'Etat puisque homologuée au niveau Bac +4, devrait intéresser de nombreuses personnes désireuses de valider un parcours professionnel. En voici l'essentiel.

### Objectifs

Il s'agit de former des dirigeants "développeurs", fidèles aux valeurs de l'économie sociale, tout en faisant preuve d'une grande rigueur gestionnaire.

La formation du Centre Ressources AROBASE a trois objectifs :

- développer les aptitudes à communiquer et à diriger les équipes,
- maîtriser les outils nécessaires au développement de projet et à la gestion opérationnelle,
- élaborer les stratégies à long terme, en intégrant le contexte économique et social des organisations.



### Conditions d'accès

Bac + 2 et cinq années d'expérience professionnelle en position de responsabilité.

Les candidatures se font avant septembre de chaque année en adressant une fiche de candidature accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation.

La sélection est effectuée par un comité de recrutement après entretien avec les candidats.

Des exceptions peuvent s'appliquer à des professionnels ne possédant pas ce niveau de formation initiale. Ne sont concernées que les personnes dotées d'une grande expérience professionnelle (généralement sur des postes d'encadrement) et qui ont, dans certains cas, impérativement besoin d'accéder rapidement à un niveau II (exigence des tutelles ou conventions collectives).

Pour ces candidats, un jury procède à une validation d'acquis professionnels. Les détenteurs de diplômes Jeunesse et Sports ou ministère des Affaires sociales peuvent rentrer dans ce cas de figure à condition évidemment d'avoir une réelle expérience de terrain.

### Contenu et déroulement

La durée totale de la formation est de **940** heures dont **136** heures de stages pratiques.

Les études sont divisées en trois pôles :

- *gestion des relations humaines* (203 h) : ce pôle vise à développer des aptitudes à communiquer et à encadrer des équipes. Il comprend notamment : le rôle du cadre et les différentes formes d'autorité, la communication, le management des équipes, la structure des organisations, etc.
- *conduite de projet, gestion opérationnelle* (202 h) : afin d'en maîtriser les outils. Le candidat y verra

notamment le rôle des institutions publiques françaises et européennes, la conduite de projet, la comptabilité et la gestion,

- *gestion stratégique* (250 h) : dont l'objectif est d'élaborer des stratégies en intégrant le contexte économique et social des organisations. Seront, entre autres, abordés l'histoire, les enjeux et les spécificités juridiques de l'économie sociale, les ressources humaines et la stratégie des organisations.

Le cursus comprend aussi 285 heures de travaux dirigés (dont 30 heures de jeu pédagogique). Les 136 heures de stage en entreprise y sont aussi incluses. Ce stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale portant sur l'analyse du fonctionnement d'une entreprise de l'économie sociale.

Le candidat devra :

- repérer les évolutions de l'environnement socio-économique et ses mutations majeures,
- évaluer les capacités de la structure à faire face à ces changements,
- proposer un plan d'action réaliste.

### Validation

Des évaluations continues et la soutenance finale d'un mémoire de stage permettent d'obtenir le diplôme de "responsable d'entreprise d'économie sociale".

Le travail de fin de stage (mémoire et soutenance) compte pour moitié de l'évaluation globale.

### Organisation des études

Deux formules sont possibles :

En continu : 6 mois temps-plein de novembre à mai pour une promotion d'une vingtaine de stagiaires.

En discontinu : en sessions bimensuelles de 2 jours (vendredi et samedi tous les quinze jours) réparties sur 22 mois avec une quinzaine de personnes par promotion.

Le coût est de 45.000 F (6868,6 Euros).

### Contacts

Centre Ressources AROBASE

- 10 avenue Alsace Lorraine - 38000 Grenoble

tél : 04 76 43 10 85 - fax : 04 76 43 05 12

e-mail : [centreresources@wanadoo.fr](mailto:centreresources@wanadoo.fr) ■

**Etienne le Campion**

\* Arrêté d'homologation niveau II publié au Journal officiel du 29 juin 2000

# La formation en actions

Page 10 / 12

## • Evolutions des activités du secteur médico-social et social : un CEP\* pour anticiper

Ces dernières années voient se multiplier les interrogations relatives aux mutations du travail social et aux frontières de ses activités, difficiles à définir tant elles bougent. Dans ce contexte, afin de diagnostiquer les évolutions et d'adapter la formation professionnelle aux nouveaux besoins, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, avec le concours de la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche médico-sociale et sociale à but non lucratif et des deux OPCA concernés, Promofaf et Unifformation, ont décidé de lancer un contrat d'études prospectives (CEP).

L'objectif du CEP social et médico-social <sup>(1)</sup> est de donner à la branche une visibilité sur les axes d'évolution des activités des établissements et

services. Ce programme vise également à évaluer l'impact de ces évolutions sur les emplois aux plans quantitatif et qualitatif et notamment les emplois en régression et en progression. Enfin, il doit apprécier les exigences de qualification des emplois existants, en transformation ou émergents et en conséquence les priorités actuelles et futures en matière de formation professionnelle.

### Trois phases de travail

Le CEP s'articule autour de trois thèmes : les personnels en place dans les établissements, les

modes d'organisation et de gestion des ressources humaines, la formation professionnelle. Pour traiter ces trois thèmes et répondre aux objectifs du CEP, le programme se déroule en trois phases :

- **Phase 1** (mai 2000-septembre 2000) : étude de cadrage : connaissance des personnels et dynamique de la branche. Elle aboutit à une cartographie des emplois et des groupes professionnels. Elle s'appuie sur les travaux de l'Observatoire des métiers <sup>(2)</sup> et les complète.
- **Phase 2** (octobre 2000-juin 2001) : pratiques de gestion des ressources humaines et de formation. Deux axes de travail seront menés parallèlement : la proposition d'une typologie des structures d'après l'activité des établissements, leurs modes d'organisation et

de gestion des ressources humaines d'une part, et l'évaluation des besoins de certification et des priorités de formation d'autre part.

- **Phase 3** (juillet 2001-novembre 2001) : formalisation du CEP.

Le bouclage du CEP s'accompagnera d'une réflexion prospective concernant les grands enjeux au sein de la branche et dans certains de ses secteurs, réflexion qui portera également sur les besoins et les évolutions de formations.

### Deux instances de pilotage

Une équipe de chercheurs a été choisie sur appel d'offres pour mener à bien la réalisation du CEP. Elle est constituée de chargés d'études de trois organismes différents reconnus pour la production de nombreux travaux ayant trait au travail social. Unifformation et Promofaf lui apportent leur concours tout au long du programme.

Par ailleurs, deux instances ont été mises en place :

- Un comité de pilotage, qui regroupe ces chercheurs et les deux OPCA, ainsi que des représentants des administrations publiques, des syndicats employeurs et des représentants de syndicats de salariés. Sa fonction, politique, est de se porter garant des objectifs du CEP et du bon déroulement du programme. Il valide les travaux réalisés par les bureaux d'études.
- Un comité technique, constitué d'un groupe restreint émanant du comité de pilotage, qui accompagne et assiste les bureaux d'études sur des aspects techniques et opérationnels. ■

*Manuelle Darnat*

(1) Le champ d'analyse du CEP est circonscrit aux établissements de la branche assurant une activité sociale et médico-sociale s'inscrivant dans le champ d'application de la loi de 1975.

(2) cf n°1 d'Unifformation, page 6.

# La formation en actions (suite) Page 11 / 12

## • Formation en alternance : les nouvelles aides de l'Agefiph\*

Pour augmenter le nombre de jeunes et d'adultes handicapés qui pourraient bénéficier d'un contrat en alternance, l'Agefiph a décidé de mettre en place de nouvelles aides à la formation pour les entreprises signant de tels contrats, incitant de cette façon à l'embauche de personnel handicapé.

Ainsi, la prime dite de « pérennisation », effective après la conclusion d'un CDI ou d'un CDD d'au moins douze mois, atteindra 15 000 francs pour l'employeur au lieu des 5 000 francs prévus avant l'an 2000. De même, le salarié handicapé touchera, si elle n'est pas déjà perçue, une prime de 10 000 francs. Pour un contrat de qualification adulte, la subvention s'élèvera à 20 000 francs par semestre. L'Agefiph espère, à travers cette action, amener les personnes handicapées à acquérir des compétences professionnelles. A l'heure actuelle, 84,5% des

demandeurs d'emploi handicapés possèdent un niveau de formation égal ou inférieur au niveau BEP/CAP. Déjà, en 1999, près de 140 000 handicapés avaient bénéficié d'une aide 1997 de cette association, contre à peu près 90 000 en 1997. Une avancée singulière en matière de reconnaissance sociale.

**Véronique Gault**

(\*) Association nationale de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Simulation du coût mensuel pour un salarié en contrat de qualification adulte sur la base du SMIC (7100 F au 1<sup>er</sup> juillet 200)

	salarié non bénéficiaire d'aides financières	travailleur handicapé n'ayant pas 12 mois de chômage dans les 18 mois	salarié ayant 12 mois de chômage et + dans les 18 mois (*)	travailleur handicapé ayant 12 mois et + de chômage dans les 18 mois
Salaire brut	7.100	7.100	7.100	7.100
Charges patronales	1.700	605	605	605
Prime d'Etat	-	-	-833	-833
Prime Agefiph	-	-3.333	-	-3.333
Coût salarial mensuel	8.800	4.372	6.872	3.539
Coût salarial annuel	105.600	52.464	82.464	42.468

(\*) sont également bénéficiaires les personnes qui, avant d'être recrutées en contrat de qualification, étaient dans l'une des situations suivantes : RMI, ASS, isolées assumant les charges de famille, bénéficiaires de l'ANPE.

## • Coopératives : prochaines actions d'intérêt collectif

La section *Coopératives* d'Uniformalion propose des actions de formation d'intérêt collectif d'une journée chacune sur les 2 thèmes suivants :

### 1. Redécouverte des mouvements coopératifs

- Caractéristiques des différentes formules coopératives et de leurs évolutions,
- Connaissance des fédérations et de leur potentiel,
- Enjeux et perspectives du développement coopératif.

### 2. Introduction à la veille stratégique

- Comment identifier les domaines d'activité stratégiques de sa coopérative,

- Comment comprendre son environnement extérieur,
- Comment collecter l'information nécessaire à la veille et la valoriser.

Le coût pédagogique est pris en charge par la section *Coopératives*. Le nombre de sessions et les lieux de formation seront déterminés en fonction du nombre des participants.

Les adhérents de la section *Coopératives* peuvent prendre contact auprès de leur conseiller en formation : Françoise Alquier – Tél.01.53.02.14.13 – e-mail : [falquier@uniformalion.fr](mailto:falquier@uniformalion.fr)

**Manuelle Darnat**

### En bref ...

Le projet de loi sur la **réforme de la loi de 1975** sur les institutions sociales et médico-sociales a été adopté en conseil des ministres le 27 juillet dernier. L'Uniopss se dit satisfaite sur le fond, mais réservée sur la forme de ce projet de loi. La Fnars, quant à elle, regrette qu'il soit trop normatif. C'est à l'automne 2001 qu'il devrait être discuté au parlement. ■

# Voir, savoir, lire

par Véronique Gault

Page 12 / 12

## Nominations

**Gérard Aubert** est nommé conseiller technique au cabinet de **Nicole Péry**, en charge des dossiers relatifs à l'insertion des jeunes, et en partenariat avec Michel Blachère sur les dossiers de la VAP et de la qualité de l'offre de formation, et avec Bernard Lescop sur la formation des adultes et le budget de la formation professionnelle continue. ■

Sont nommés membres du **Conseil national de l'insertion par l'activité économique** en qualité de personnes qualifiées :

- Denis **Maier**, président de l'Association nationale des chantiers école,
- Guy **Dumontier**, président du Comité national de liaison des régies de quartier,
- Hugues **Feltesse**, directeur général de l'Uniopss. ■

## Documents

**L'association agréée au service des personnes :** guide juridique et méthodologique de Jean **Tanguy**. Destiné aux responsables de services de proximité gérés sous forme associative, éclairages sur l'ensemble de la réglementation et des difficultés techniques qui conditionnent le fonctionnement de l'aide à domicile.

*Editions Juris, collection Juris associations, 2000, 207 pages, 150 F - ☎ 01 47 23 90 62*

**Guide de la formation professionnelle à l'attention des travailleurs handicapés :** avantages et désavantages du circuit de formation réservé aux handicapés. Interviews, reportages, et plus d'une centaine d'adresses utiles.

*Revue Etre Handicap information n°47-48 de juin-juillet-août 2000, 104 pages, 50 F - 5 villa Wagram-StHonoré - 75008 Paris ☎ 01 40 68 07 04*

**L'économie solidaire : une perspective internationale :** sous la direction de Jean-Louis Laville, cet ouvrage présente une analyse des différentes pratiques, que ce soit aux Etats-Unis, au Québec, ou encore au Chili, en marge de l'économie marchande traditionnelle.

Postface de Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire.  
*Editions Desclée de Brouwer, collection sociologie économique, mai 2000, 346 pages, 195 F .*

## Agenda

**Le 5 décembre 2000 :**

« **La validation des acquis professionnels pour les diplômés et métiers de l'économie sociale :** entre pratiques et projets » séminaire organisé par l'**Usgeres** (Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) (Paris - 75).  
☎ 01 43 41 71 72

**Le 9 janvier 2001 :**

Ouverture du débat parlementaire sur la future **Allocation personnalisée d'autonomie**.

**Les 2 et 3 décembre 2000**

**Forum international des associations de l'an 2000** (Lyon - 69007).  
☎ 04 72 61 71 66

**Du 10 au 13 janvier 2001 :**

**5<sup>ème</sup> mondial des métiers**, organisé par l'Arom (Association Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers) avec le soutien financier de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et du FSE, en partenariat avec la Chambre des métiers et la CCI (Lyon - Eurexpo - 69).  
☎ 04 72 07 44 90

## Sur internet @

**Guy Hascoët**

Lancement récent du site internet du nouveau secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire.  
[www.economie-solidaire.gouv.fr](http://www.economie-solidaire.gouv.fr)

**Associations**

Services proposés aux associations françaises : conseils fiscaux, juridiques, comptables et sociaux, glossaire des principaux termes « associatifs ». Site lancé en juillet par la Boutique des associations.

[www.associanet.com](http://www.associanet.com)

**Travail social**

L'association Aforts regroupant les centres de formation au travail social propose sur son site tous les renseignements nécessaires sur les différents métiers et formations liés au travail social, ainsi que les conditions d'admission, la durée des études,... [www.onfts.com](http://www.onfts.com) ■

